

ACA -> PDG - avec DGD.

SEFITEC - EURUS FRANCE

Société Anonyme au capital de 1.500.000 euros

Siège social : 4, Rue Joseph Monier

92859 RUEIL MALMAISON CEDEX

Rcs Nanterre B 351 329 503 - APE 741C



Procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 22 Mars 2002

L'an deux mille deux, et le 22 Mars à 8 heures 30,

Le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social, sur convocation faite par Monsieur Frédéric LAFAY, son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général
- Nomination d'un Directeur Général Délégué

Sont présents, ayant émargé le registre de présence :

- Monsieur Frédéric LAFAY, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Alain FORESTIER, Administrateur,
- Monsieur Jean-Luc LEGRAND, Administrateur,
- Mademoiselle Françoise VIALE, Administrateur,
- Madame Jacqueline WOLFOVSKI, Administrateur,
- Monsieur Jean-Pierre BOURGIN, Administrateur.

Monsieur le Président constate que le Conseil d'Administration réunit la présence effective de la **totalité** des administrateurs et que, par conséquent, par application de l'article L225-37 du nouveau code de commerce, il peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la précédente séance est adoptée à l'unanimité.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFAY, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration du 19 Octobre 2001 a déjà débattu du sujet traitant du nouveau mode d'administration des Sociétés Anonymes (séparation des pouvoirs entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale - art. 106, 4 de la loi NRE ; Code de commerce art. L 225-51-1). Il avait alors été décidé de profiter d'une Assemblée Générale Extraordinaire, à tenir avant la fin Août 2002 en vue de procéder à une augmentation de capital, pour proposer les modifications statutaires liées au nouveau mode de gestion.

f



FV

/...

Cette Assemblée est prévue fin Mai 2002. Cependant, il serait souhaitable de clarifier dès à présent lesdites fonctions :

- en nommant notamment Monsieur **Frédéric LAFAY** (actuellement Président du conseil d'Administration) aux fonctions de **Directeur Général**,
- en nommant en qualité de Directeur Général Délégué, Mademoiselle **Françoise VIALE**.

Après débat et échanges de vues, les Administrateurs acceptent la proposition de leur Président et nomment à compter de ce jour et sous réserve des décisions de l'AGE à tenir en Mai 2002 :

- en qualité de Directeur Général : Monsieur Frédéric LAFAY, pour la durée de ses fonctions d'Administrateur (soit jusqu'à l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/04),
- en qualité de Directeur Général Délégué : Mademoiselle Françoise VIALE pour la durée du mandat du Directeur Général.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Frédéric LAFAY en vue de procéder aux formalités de publicité et d'inscription modificative auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président met fin à la présente séance à 9 heures 40.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, un Administrateur, et Mademoiselle Françoise VIALE.

Le Président (1)



*Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général*

Un Administrateur



Françoise VIALE (2)



*Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général
Délégué*

(1) ajouter la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

(2) ajouter la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué »